



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : **P03892 2069**



F 264284

Rési code :

☐ Antwerpen-Limburg

tél : 03 221 86 11

☐ Oost & West -Vlaanderen

tél : 09 244 77 11

☐ Brabant

tél : 02 674 57 11

☒ Wallonie

tél : 081 432 611



PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Nom, Prénom :
N° carte d'identité : **EXISTANTE**
N° TVA : BE

Installation :

Nom, Prénom : **HABITATION**
Adresse : **rue BARANO 13**
CP + Commune : **4682 HEUVENLÉ ROMAIN**
Tél. :

Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom : **Ida**
N° carte d'identité :
N° TVA :

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

☐ Art 270	☐ mise en usage	☐ modification	☐ extension	☒ Art 86	☒ Art 271bis	☒ Unité d'habitation
☐ mobile	☐ temporaire	☐ Art 87	☒ Art 278	☒ 2	☒ 3	☒ 4
☒ Art 271	☐ périodique	☒ contrôle	☐	☐ Art 88	☐ Art	☐ Art
☐ Art 276 : renforcement	☐ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation	☐ Art	☐ Art	☐ Art	☐ Art	☐ Art

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN											☐ EAN non communiqué	☐ Compt. kWh non placé			
	Compt. kWh n°	51425745										Index jour	86350.2	nuit	3761.5	☐ Compt. kWh exclusif nuit : n° : Index nuit :
Données installation	Protection branchement (A) :	☐ 20	☐ 25	☐ 32	☐ 40	☐ 50	☐ 63	☐ 80	☐ 100	☒ 30A						
	Conçue pour U _N :	☐ 230 V	☒ 3x230 V	☐ 3N400 V											Type de prise de terre :	
	Courant nominal maximum (A) :	☐ 20	☐ 25	☐ 32	☒ 40	☐ 50	☐ 63	☐ 80	☐ 100	☐ boucle de terre ☒ barres / piquets						
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal :	4 X 4 mm ² - Type : VFB														
	Dispositif diff. gén. :	40 A / 300 mA										Nombre de tableaux :	2			
Description installation											Nombre de circuits terminaux :			1 + 14		
Description installation																

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☐ Appareils	☒ Matériel	☒ I>/section	☒ Schémas	☒ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : 29 Ω	☒ Isolement général : 50.5 MΩ	☒ Continuité de terre	☒ Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général : ☐ était plombé ☐ a été plombé ☐ n'a pas été plombé ☒ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation		
☐ Néant		
Infractions Installation existante		
☒ Néant		
Remarques	Visa GRD ou mandataire :	
☒ Néant		

Conclusion(s) :

☒ L'installation existante **est conforme** au RGIE.

Agent visiteur :

Nom : **LALOUA**

Agent n° **3892** Date **3.05.2013**

Annexe(s) :

☒ Schéma(s) de position ☒ Schéma(s) unifilaire(s) ☒

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 - ☐ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 - ☐ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
- (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

31.05.2013 (*)

☒ par le même organisme de contrôle.

Pour le Directeur Général : Signature



VINCOTTE

Annexe : 33 Adresse de l'installation : Leu BANA 13
Rapport n° : 038922068 Code postal : 41682 Localité : Houze Le Romain

Schéma d'implantation:

☒ Cave ☒ Rez de chaussée ☒ 1er étage ☒ 2ème étage ... ème étage

A: Prises SEJON - HOTTE -
B: Eclairage cave Chauffage - Buanderie
C: Eclairage Garage - Eclairage Chauffage
E: Eclairage Cais Escalier - CHAUFFAGE - SEJON - WC - HALL
F: Prise Pont Garage
G: Prises Cuisine MUR - four -
H: Prise SEJON.
I: Prises CHAUFFAGE - SEJON - SDB -
J: Prises Double Local Chauffage
K: /
L: Prises Garage
M: Prises Garage -
N: Boite Generation UENAND
O: Prises cave Chauffage
P: Prises TRIPASSE TAILLEUR.

Locaux:

1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.
11.
12.
13.
14.
15.

L'organisme de contrôle

AIB - Vincotte Belgium asbl

Agent visiteur : Nom : n° :

Date : / /
Signature Vincotte Agent 3892

Le propriétaire

Nom :
Date : / /

Signature : ,

Le responsable de l'exécution du travail

Nom :
Date : / /

Signature :

3/05/2015

